

(H₂O) rizon

La lettre d'information du SAGE Scarpe aval
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

> ÉDITO

Pour protéger les captages d'eau potable, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie encourage la mise en place des "ORQUE" (Opération de Reconquête de la QUALité de l'Eau) qui abordent la lutte contre les pollutions diffuses comme une approche globale, en agissant sur tous les facteurs et avec tous les acteurs pouvant avoir un impact sur la ressource en eau souterraine du territoire. Ce dispositif prévoit deux phases : un diagnostic et un plan d'actions.

La première étape : le Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), a été mené à la demande de la Commission Locale de l'Eau sur le sud du périmètre du SAGE (soit 48 communes) où la nappe de craie affleure et n'est donc pas protégée des pollutions diffuses et ponctuelles. Assortis d'un programme de 32 actions, les résultats ont été présentés en réunion publique en juin dernier.

Nous devons tous maintenant poursuivre notre implication pour que la dynamique que vous avez créée (et je vous en remercie) autour du diagnostic ne s'essouffle, d'autant qu'aujourd'hui vient le temps du passage à l'action. Votre rôle est précieux, aux côtés de Noréade (régie du SIDEN-SIAN), de l'Agence de l'eau, du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau

Votre rôle est précieux

potable de la région de Douai (SIADO), du Syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable (SIRVAEP) et de Lille métropole communauté urbaine (LMCU).

Dans ce numéro d'(H₂O)rizon, "Enjeu" vous présente les zones où la nappe de la craie est la plus vulnérable tandis que les autres rubriques donnent des pistes d'action pour lutter contre le même type de pollutions que celles recensées par le diagnostic.

Des exemples à suivre, à développer, à généraliser, etc. A nous maintenant de nous en donner les moyens !

Alain Bocquet

Président de la Commission Locale de l'Eau

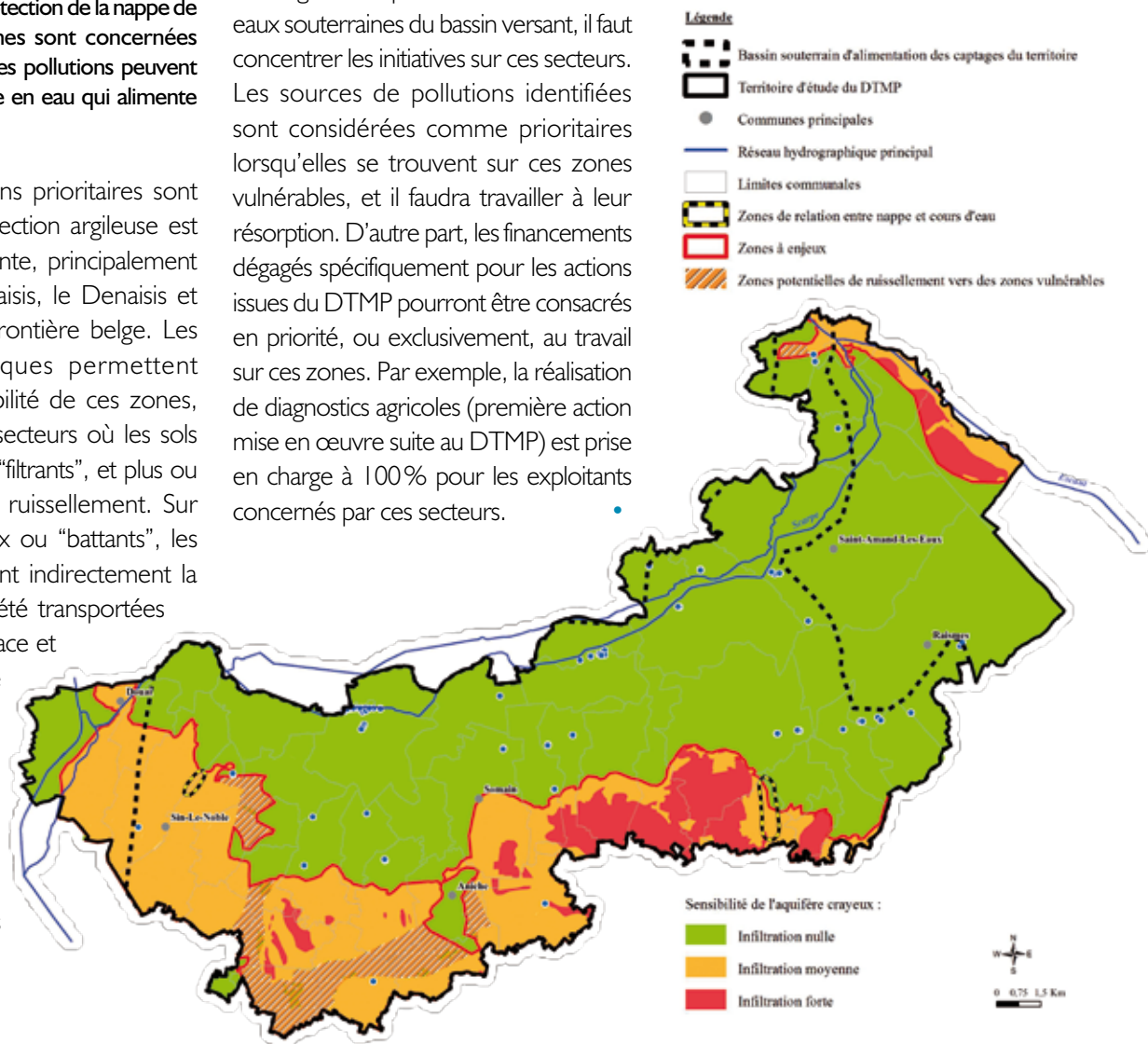
Priorité à la préservation de la nappe de la craie

Réalisé sur 48 communes du sud du territoire couvert par le SAGE, le Diagnostic Territorial Multi-Pressions a identifié des zones d'actions prioritaires pour la protection de la nappe de la craie. 32 communes sont concernées par ces secteurs où les pollutions peuvent rejoindre la ressource en eau qui alimente nos captages.

Les zones d'actions prioritaires sont celles où la protection argileuse est absente ou insuffisante, principalement situées sur le Douaisis, le Denaisis et à proximité de la frontière belge. Les critères pédologiques permettent d'affiner la vulnérabilité de ces zones, en distinguant des secteurs où les sols sont plus ou moins "filtrants", et plus ou moins sensibles au ruissellement. Sur les sols plus argileux ou "battants", les pollutions atteindront indirectement la nappe après avoir été transportées par les eaux de surface et s'être infiltrées par le sol, ou en rejoignant les secteurs amont du Bouchart et des Fontaines d'Haveluy où eaux superficielles et eaux souterraines sont en lien direct.

Quelles implications pour ces territoires ?

Pour agir sur la qualité de la ressource en eaux souterraines du bassin versant, il faut concentrer les initiatives sur ces secteurs. Les sources de pollutions identifiées sont considérées comme prioritaires lorsqu'elles se trouvent sur ces zones vulnérables, et il faudra travailler à leur résorption. D'autre part, les financements dégagés spécifiquement pour les actions issues du DTMP pourront être consacrés en priorité, ou exclusivement, au travail sur ces zones. Par exemple, la réalisation de diagnostics agricoles (première action mise en œuvre suite au DTMP) est prise en charge à 100% pour les exploitants concernés par ces secteurs.



ACTUALITÉS

Diagnostiques agricoles individualisés

Le 7 novembre, 21 agriculteurs du Denaisis se sont réunis à Hornaing à l'invitation de Noréade, en présence du bureau d'étude Géonord, du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (Gabnor), de la Chambre d'Agriculture et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP). Cette première réunion d'information marque le lancement des actions prévues avec le monde agricole à l'issue du DTMP. Un diagnostic gratuit et confidentiel permettra à chaque agriculteur intéressé, de faire un bilan de ses pratiques et de déterminer en fonction de la vulnérabilité

de l'exploitation et des parcelles, comment améliorer la performance technico-économique de son exploitation et maîtriser son impact sur la ressource en eau. Suivront deux autres réunions destinées aux agriculteurs du Douaisis et proches de la frontière.

Commission géographique Scarpe-Escaut-Sensée

Dans le cadre de la mise en œuvre des Directives Européennes "Inondation" du 23 octobre 2007 et "Stratégie pour le Milieu Marin" du 17 juin 2008, le bassin Artois-Picardie est engagé dans la rédaction de documents de planification. Afin d'exposer les premiers états des lieux en ces domaines, l'AEAP et la

DREAL de bassin ont réuni la commission géographique Scarpe-Escaut-Sensée le 15 novembre à Lewarde. Elus, industriels, agriculteurs, associations de défense de l'environnement, représentants des SAGE et des services de l'Etat ont débattu de ces questions et de l'élaboration du X^e programme d'intervention de l'AEAP 2013-2018. Pour plus d'information, contactez le service communication de l'AEAP au 03.27.99.90.00.

Show room ADOPTA

Le 31 mai, l'Association Douaisienne pour la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA), présentait, à Douai, son site d'expositions. Vous y trouverez conseils utiles et exemples

> ZOOM SUR LE BASSIN

Des jardins collectifs au naturel !

A l'origine simples friches communales remises en service pour répondre à une demande sociale, certains jardins familiaux contribuent à la sensibilisation des particuliers à l'environnement.

Les 45 parcelles aménagées par la commune de Masny sur un terrain abandonné, et gérées par le centre social, permettent à des familles de se procurer légumes et fruits frais en les cultivant eux-mêmes. L'aménagement d'un espace collectif



contribue par ailleurs à y développer le lien social.

Les jardins familiaux peuvent aussi constituer des lieux d'apprentissage de pratiques respectueuses de l'environnement, sous l'impulsion de communes

sensibilisées. En témoignent les parcelles aménagées par les communes de Rieulay, signataire de la "Charte d'entretien des espaces publics", et de Sin-le-Noble, porteuse d'un projet d'éco-quartier.

Dans ces jardins (respectivement 15 et 34 parcelles), l'interdiction de produits phytosanitaires s'accompagne de préconisations en matière d'économie d'eau et d'usage du compost avec, pour chaque parcelle individuelle (100 à 120 m²), un cabanon associé à un récupérateur d'eau de pluie et à un composteur. Toute mesure favorisant la biodiversité y est également encouragée.

Après avoir mobilisé leurs services techniques pour équiper ces jardins, les communes en délèguent la

gestion à des associations, telle "La bonne bêche" à l'origine de la demande à Sin-le-Noble, ou plus récente comme "Les jardins des près d'Escarpe" à Rieulay. •

> LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS

Une opération collective de gestion des effluents

Située au cœur de l'ancien bassin minier, la CAD (35 communes pour près de 1 58 000 habitants) recense de nombreuses entreprises artisanales dont l'activité peut impacter sur la ressource en eau.

Après étude, elle a ciblé trois secteurs d'activités dont l'impact est significatif sur la collecte et le traitement des rejets : les dentistes et les pressings pour lesquels il existe un cadre réglementaire, et les artisans-peintres dont l'usage croissant de peintures acryliques nécessite de gérer au mieux les déchets et le nettoyage du matériel. L'enjeu est de taille : réduire à la source le rejet des substances dangereuses, préserver les systèmes d'assainissement et le milieu naturel, et faciliter l'application des diverses prescriptions réglementaires.

Ainsi la CAD propose aux professionnels du Douaisis d'établir le diagnostic de leurs installations, de faciliter



Mme Jeanne Roman, gérante de Net Express à Douai.

l'accès aux aides financières bonifiées de l'Agence de l'eau pour études et travaux, et de les accompagner dans leur démarche de mise en conformité. Mais c'est plutôt à travers

des actions d'information et de sensibilisation abordant la filière dans sa globalité, qu'elle entend encourager l'évolution des pratiques des entreprises de peinture. Limitée à la compétence "eau", elle est cependant en mesure de mettre en évidence les filières de gestion de déchets, en lien avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais, et les syndicats concernés.

Illustrative d'une prise en main locale du problème des effluents des PME/TPE, cette opération collective est la première associant une collectivité du territoire à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, dans le cadre d'une convention sur trois ans. •

grandeur nature pour vos projets ! Prenez contact au 03.27.94.42.10 ou à contact@adopta.fr, www.adopta.fr.



Puits et forages domestiques à déclarer en mairie

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à usage domestique doit le déclarer en mairie.

L'obligation concerne tout puits ou forage, dont les prélèvements n'excèdent pas 1 000 m³ d'eau par an, fonctionnel ou non (puits abandonné ou désaffecté), récent ou ancien.

Leur recensement répond à trois enjeux :

- la préservation de la ressource en eau : mal réalisés, ou non sécurisés après leur abandon, ces ouvrages peuvent être des points d'infiltration directe des pollutions vers la nappe,

- la protection du réseau public de distribution d'eau potable : les branchements privés sont interdits en raison des risques de contamination par leurs eaux non contrôlées et non traitées, - la santé publique : en cas de pollution susceptible de présenter un risque sanitaire, les utilisateurs de ces ouvrages doivent être informés des consignes à respecter.

Il revient au maire de communiquer auprès de ses administrés sur cette obligation réglementaire. Le formulaire de déclaration est disponible en mairie ou via le site internet du ministère en charge de l'écologie :

<http://www.forages-domestiques.gouv.fr/>

Sur le territoire du SAGE, la réduction des risques de pollution de la nappe passe ainsi par une meilleure connaissance des forages de particuliers, nombreux au sud du territoire, en zone de nappe vulnérable.

Documents

Une base de données sur l'offre en matière de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau

Suite à la demande de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe aval, le Parc naturel régional Scarpe-Escout a réalisé une base de données de l'offre en matière d'éducation au territoire et au développement durable. Plus de 250 fiches pratiques relatives aux activités et outils pédagogiques sont proposées, dont plus de 80 liées à l'eau. Ce thème de l'eau, le plus récurrent après celui de la biodiversité, est abordé par une grande diversité d'acteurs et touche tous les publics. Ces fiches seront téléchargeables sur le nouveau site internet du PNR.



Une charte avec les jardineries du territoire

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Parc naturel régional Scarpe-Escout lance à l'échelle du territoire du SAGE, un programme de communication et de sensibilisation des particuliers via les professionnels de la vente, sur les thématiques "produits phytosanitaires non agricoles" et "espèces invasives". Pour plus de visibilité, les enseignes qui s'engageront à conseiller des solutions alternatives à leur clientèle, à travers une "Charte Jardinerie", bénéficieront d'une identité visuelle spécifique.



- Abscon
- Aix
- Anhiers
- Aniche
- Auberchicourt
- Aubry-du-Hainaut
- Auchy-lez-Orchies
- Bachy
- Bellaing
- Bersée
- Beuvry-la-Forêt
- Bousignies
- Bouvignies
- Brillon
- Bruille-lez-Marchiennes
- Bruille-Saint-Amand
- Château-l'Abbaye
- Coutiches
- Dechy
- Douai
- Ecaillon
- Emerchicourt
- Erchin
- Erre
- Faumont
- Fenain
- Flines-les-Râches
- Guesnain
- Hasnon
- Haveluy
- Helesmes
- Hérin
- Hornaing
- Lallaing
- Landas
- Lecelles
- Lewarde
- Loffre
- Marchiennes
- Masny
- Maulde
- Millonfosse
- Moncheaux
- Monchecourt
- Mons-en-Pévèle
- Montigny-en-Ostrevent
- Mortagne-du-Nord
- Mouchin
- Nivelle
- Nomain
- Oisy
- Orchies
- Pecquencourt
- Petite-Forêt
- Râches
- Raimbeaucourt
- Raismes
- Rieulay
- Roost-Warendin
- Rosult
- Roucourt
- Rumegies
- Saint-Amand-les-Eaux
- Saméon
- Sars-et-Rosières
- Sin-le-Noble
- Somain
- Thun-Saint-Amand
- Tilloy-lez-Marchiennes
- Villers-au-Tertre
- Vred
- Waller
- Wandignies-Hamage
- Warlaing
- Waziers



Cette lettre d'information a été réalisée avec le soutien financier de : l'AEAP, la CAPH, la CAD, la CCCO, la CCCP, la CCEP, la CCPP, la CCRVS.

(H₂O)rizon

Secrétariat technique du SAGE, Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux - Tél : 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71. E-mail : sage@pnr-scarpe-escout.fr - Site internet : www.pnr-scarpe-escout.fr **Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** : Alain Bocquet. **Directeur de publication** : Daniel Mio. **Rédaction** : Marie Bodart, Emmanuelle Dubois, Ludvine Millamon, Séverine Champetier. **Crédit photos** : David Delecourt, Samuel Dhote, PNR Scarpe-Escout, Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais, Adopta, Noréade, Géonord. **Conception graphique** : gumbo 09 51 42 62 57 **Impression** : Décembre 2011 - 2500 exemplaires. ISSN 1767-5278.

